



D.2024.12.11.5.16

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Décembre 2024

5 – GESTION DU PATRIMOINE

5.16– Avenant n° 2 au marché M2023-0227 pour le traitement de l'obsolescence et la fiabilisation des cartes électroniques VAL 208 qui pilotent la traction des rames à conclure avec Tisséo Voyageurs – Autorisation de signer l'avenant n° 2.

L'an deux mille vingt quatre, le onze décembre, dans la salle Garonne, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques			X
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Chollet)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Tissé-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Par délibération n°D.2023.12.06.4.3 en date du 6 décembre 2023, le Comité Syndical a autorisé le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2023-0227 avec Tisséo Voyageurs pour réaliser l'opération de traitement de l'obsolescence et la fiabilisation des cartes électroniques VAL 208 qui pilotent la traction.

Ce marché a été conclu pour une durée de 8 mois pour un montant total de 108 000, 00 €HT.

Par délibération n°D.2024.06.27.5.12 en date du 27 juin 2024, le Comité Syndical a autorisé le Président de Tisséo Collectivités à signer l'avenant 1, sans incidence financière, au marché M2023- 0227 avec Tisséo Voyageurs pour prolonger la durée du marché de 6 mois pour tenir compte du temps d'étude et des délais d'approvisionnement plus longs que ceux prévus initialement.

L'avenant a pour objet de supprimer du périmètre du marché l'étude et l'analyse de la rénovation carte traction V208 et d'y intégrer la reprise de soudures des cartes traction V208. Cet avenant n°2 est sans incidence financière.

Compte tenu de l'ajout de la prestation de reprise de soudures sur un nombre conséquent de cartes électroniques de traction et sans que la disponibilité du matériel roulant soit impactée, l'avenant a également pour objet de prolonger la durée du marché jusqu'au 31/12/2025.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

[M. Jop n'a pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 2 au marché M2023-0227 avec Tisséo Voyageurs.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES